



**Syndicat intercommunal d'Assainissement
de Parmain l'Isle-Adam**

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL



SÉANCE ORDINAIRE
DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025 À 19H00

- I- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**
- II- LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2025 :**
- III- COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT :**
- IV- MODIFICATION DES STATUTS AU 1^{er} JANVIER 2026 :**
- V- CREATION D'UN EMPLOI – FILIERE TECHNIQUE :**
- VI- DECISION MODIFICATIVE N°2 A APPORTER AU BUDGET PRIMITIF 2025 :**
- VII- RÈGLEMENT D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :**
- VIII- POINT SUR LES TRAVAUX :**
- IX- QUESTIONS DIVERSES :**
 - 1. Financement des opérations EU, U, EP**

I- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE (art. L. 2121-15 du CGCT)

Ce dernier est désigné au début de chacune des séances du Comité Syndical pour la durée de la séance.

Un ou plusieurs délégués peuvent se proposer, mais en l'absence de proposition, le Président soumet un nom. C'est le Comité qui vote.

II- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2025

Il vous est transmis le projet de procès-verbal de la séance ordinaire du jeudi 10 juillet 2025 avec la convocation pour la présente réunion et le recueil des affaires soumises à délibération.

Il sera soumis à l'approbation des membres du Comité Syndical présents.

III- COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT (art. L 5211-10 du CGCT)

En vertu de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de la délibération du 30 juillet 2020, Monsieur le Président informera l'assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences depuis la séance du 10 avril 2025.

IV- MODIFICATION DES STATUTS AU 1^{er} JANVIER 2026

Au 1^{er} Janvier 2026, les communes de Champagne-sur-Oise, Nerville-la-Forêt et Presles entreront au SIAPIA.

Il y a donc lieu de revoir les statuts afin de les adapter au nouveau territoire, les redevances et la composition du bureau.

Il sera soumis à l'approbation du Comité syndical le projet de statuts

V- CREATION D'UN EMPLOI – FILIERE TECHNIQUE

Etant donné l'extension du périmètre du SIAPIA au 1^{er} janvier 2026, il apparaît opportun de compléter les effectifs du SIAPIA, d'autant que l'entrée des 3 communes au SIAPIA n'engendre aucun transfert de personnel.

VI- DÉCISION MODIFICATIVE N°2 À APPORTER AU BUDGET PRIMITIF 2025

Une décision modificative de crédits n°2 à apporter au Budget Primitif 2025 sera soumise à l'approbation de l'assemblée délibérante afin d'adapter les crédits ouverts à la réalisation des opérations de travaux entreprises.

VII- REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le SIAPIA dispose d'un règlement d'assainissement collectif. Il doit également se doter d'un règlement d'assainissement non collectif. Il sera proposé à l'assemblée d'entériner ce règlement.

VIII- POINT SUR LES TRAVAUX

Il sera fait un état des opérations de travaux en cours de réalisation et à venir sur le territoire.

IX- QUESTIONS DIVERSES :

1. Financement des opérations EU, U, EP

Une réunion sera programmée avec Madame la Responsable du SGC de L'Isle-Adam afin de connaître les possibilités pour le SIAPIA et la ville de L'Isle-Adam d'utiliser le solde de l'opération 164 pour la réalisation de travaux.

	LISTE DES ANNEXES
---	--------------------------

N° de l'Annexe	Point de l'ordre du jour concerné	Désignation
1	II	Projet de procès-verbal de la séance du 10 juillet 2025
2	VII	Projet de Règlement d'Assainissement non Collectif